

**ARRÊTÉ DEP-2026-227 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE OUTILLAGE EN OUTIL À DÉCOUPER
ET À EMBOUTIR**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22, à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 20 août 1993 portant création du certificat d'aptitude professionnelle outillage en outils à découper et à emboutir

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle outillage en outils à découper et à emboutir pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Jean PARIS, professionnel

Vice-président :

Monsieur Philippe DOMENECH, enseignant

Enseignants :

Madame Dalila BOUBZIZ

Monsieur Abderraouf HAGUI

Professionnels :

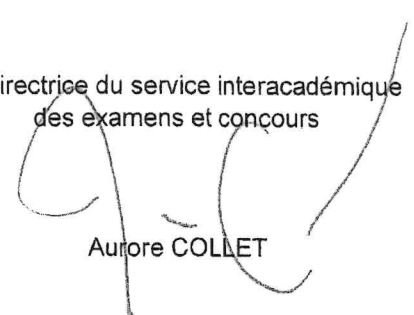
Monsieur Jacques PICHOT

Monsieur Mathieu ORTALI

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurélie COLLET